

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020026 – MDE 21/002/02AU 11/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

AUTORITÉ PALESTINIENNE

PEINE DE MORT
Abd al Munim Abu Salah, âgé de 22 ans

Londres, le 10 janvier 2002

Abd al Munim Abu Salah, membre de la police maritime, a été condamné à mort par un tribunal militaire à Khan Yunis le 4 janvier, à la suite d'une fusillade ayant provoqué le matin même la mort d'un autre policier. Il a été reconnu coupable par un collège de trois juges, à l'issue d'un procès manifestement inique pour lequel on ne lui a pas fourni d'avocat. Abd al Munim Abu Salah dispose de deux semaines pour interjeter appel de la sentence avant que cette dernière ne soit transmise au président Arafat pour ratification. En 2001, une exécution a eu lieu quelque jours après la ratification de la sentence.

Les coups de feu ont été tirés le matin à 4h30 au poste de la police maritime de Deir el Balah. Six policiers, qui dormaient, ont été touchés : Zakariya Ahmad Al Masri, âgé de dix-neuf, est mort sur le coup et les cinq autres ont été blessés, dont deux grièvement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a déjà condamné l'iniquité flagrante des procès qui se tiennent devant les tribunaux militaires.

Si l'organisation reconnaît qu'il incombe aux gouvernements de traduire en justice les auteurs d'infractions, elle rappelle qu'ils doivent le faire dans le cadre de procédures judiciaires conformes aux normes internationales d'équité. Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

Les pressions exercées par des groupes de défense des droits humains dans le pays et à l'étranger ont déjà empêché d'autres exécutions d'avoir lieu.

Un an s'est écoulé depuis les dernières exécutions sur le territoire relevant de l'Autorité palestinienne : deux Palestiniens, dont un avait été jugé la veille, ont été exécutés le 13 janvier 2001.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- reconnaissez qu'il est nécessaire de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions ;
- faites néanmoins part de votre opposition inconditionnelle à la peine capitale, et exhortez le président Yasser Arafat à ne pas ratifier la condamnation à mort prononcée contre Abd al Munim Abu Salah ;
- déclarez-vous préoccupé à l'idée que cet homme a été condamné au terme d'un procès inique ;
- demandez instamment qu'il soit rejugé par un tribunal de droit commun, dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité excluant tout recours à la peine capitale ;
- exhortez l'Autorité palestinienne à mettre un terme aux exécutions sur le territoire relevant de sa juridiction, et à œuvrer en vue de l'abolition de la peine de mort.

APPELS À :

Président de l'Autorité palestinienne :

President Yasser Arafat

Office of the President

Ramallah, Autorité palestinienne

Télégrammes : Président Arafat, Gaza, Autorité palestinienne

Fax : + 972 2 298 6212 (La transmission peut s'avérer difficile.

Merci de persévérer)

Formule d'appel : *Dear President Arafat, / Monsieur le Président*

de l'Autorité palestinienne,

Ministre de la Justice :

Freih Abu Meddein

Minister of Justice

PO Box 1021

Gaza, Autorité palestinienne

Télégrammes : Justice Minister, Gaza, Autorité palestinienne

Fax : + 972 8 286 7109/197

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Copies aux représentants diplomatiques de l'Autorité palestinienne dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 21 FÉVRIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des

ÉFAI : www.efai.org